

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

---

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE453

présenté par

Mme Genevard, rapporteure et Mme Laclais, rapporteure

-----

### ARTICLE 18

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 4, supprimer les mots :

« en station de tourisme ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la dernière phrase de l’alinéa 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.